

AFFAIRE N° 33.- Avenant n° 1 à la convention approuvée le 29 Mai 1969 passée avec la S.E.C.M.O. pour les travaux de modernisation de la voirie urbaine.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver l'avenant n° 1 à la convention approuvée le 29 Mai 1969, passée avec la S.E.C.M.O. pour les travaux d'aménagement de la voirie urbaine.

Cet avenant consiste à étendre la mission de la S.E.C.M.O. dans l'étude, le contrôle et la surveillance des travaux de modernisation des rues ci-après :

- rue d'Après (en totalité) ;
- rue Jacob (").

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901, article 2 313-24 du Budget de 1970 (crédits reportés).

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.